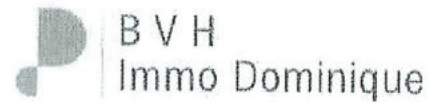


Association de copropriétaires

Résidence Brussels' Century

Rampe Gauloise 1-1A - Avenue Houba de Strooper 789
1020 Brussel (Laken)
BCE: 0850.204.010
Banque: BE79 0014 3048 1733 BIC: GEBABEBB



Syndic

Immo Dominique

Romboutsstraat 3/3
1932 Sint-Stevens-Woluwe
Tél: 02 756 52 00
IPI: 800.049

Données soumises au RGDP, à traiter
avec soins appropriés

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pag.: 1/9

Date: 25-04-2024 à 17:00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - LISTE DES PARTICIPANTS AU DÉBUT DE L'ASSEMBLÉE

Participant	Lot(s)	Prés	De	Au	Dist	Ecr	Procuration	Parts
	APP D2	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		216
	APP D4	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP FR	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	GAR 36P4/GAR 36P3/GAR 36P1/GAR 36P2	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP E5	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP C3	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP G1	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP E2	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		232
	GAR G24	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP C4	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP HR	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		111
	GAR G20	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	GAR G21	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP A5	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	GAR G18/GAR G07/APP G5/GAR G09/APP	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	GAR G11	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP E3	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		216
	GAR G03	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	GAR G33	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	GAR G32/APP I4/APP B4/GAR G15	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP C2	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP G2	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	GAR G37	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP A3	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	GAR G10	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	GAR G02	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		20

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Date: 25-04-2024 à 17:00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - LISTE DES PARTICIPANTS AU DÉBUT DE L'ASSEMBLÉE

Participant	Lot(s)	Prés	De	Au	Dist	Ecr	Procuration	Parts
	APP G3	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	GAR G19/APP F1	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		236
	APP B3	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		151
	APP E1	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		216
	GAR G35	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP H1	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	GAR G23/APP F4	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	GAR G31/GAR G30	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	GAR G38	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP D3	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		216
	APP I1	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP F3	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GEERTS Marc	216
	GAR G25/APP ER	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	GAR P5/APP DR	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP B2	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP H4	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP I3	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP A4	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	GAR G04/APP B5	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		143
	APP BR/APP AR	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	GAR G27	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	GAR G06	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP F2/APP B1/APP GR/GAR G16/GAR G	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		1459
	APP IR	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP C1	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		105
	APP A2/GAR G14	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	GAR G08/APP I2	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0
	APP D1/GAR G01	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		236
	GAR G29	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0

Deuxième vote. L'assemblée est valablement constituée.

Nbre assistants 14 De 55
 Quotités présents 3773 De 10000 % quotités 37.73%

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - RÉSULTAT DU VOTE

N°	Ordre du jour
0	Vérification des présences et des procurations, droits de vote et validité de l'Assemblée Générale

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pag.: 3/9

Date: 25-04-2024 à 17:00

1 Désignation du Président, des éventuels assesseurs et du secrétaire de l'Assemblée Générale

1.1	Désignation du Président de séance	Pour 3 773	Contre 0	Abstention 0			
Votes	3773 van 3773	Résultat	100,0 %	Quotité requise	50% + 1	Concl.	Approuvé

L'Assemblée Générale décide d'approuver la candidature de [REDACTED] pour assurer la Présidence de la présente séance.

1.2	Désignation des éventuels assesseurs	Pour 3 773	Contre 0	Abstention 0			
Votes	3773 van 3773	Résultat	100,0 %	Quotité requise	50% + 1	Concl.	Approuvé

L'Assemblée Générale décide d'approuver la candidature de [REDACTED] pour assurer le rôle d'assesseur.

1.3	Désignation du secrétaire de séance	Pour 3 773	Contre 0	Abstention 0			
Votes	3773 van 3773	Résultat	100,0 %	Quotité requise	50% + 1	Concl.	Approuvé

L'Assemblée Générale accepte la désignation de [REDACTED] représentant du syndic pour assurer le rôle de secrétaire de la présente séance.

2 Rapport sur l'exercice écoulé

2.1 Rapport du Conseil de Copropriété sur l'exercice de sa mission (bulletins BCI)

Le conseil de copropriété présente son rapport. Les documents de ce point de l'ordre du jour font partie intégrante du rapport d'activité du conseil et du présent procès-verbal, ils sont annexés à celui-ci. L'Assemblée générale n'a aucune question. 1 réunion lors de l'exercice et suivi par mail des questions urgentes. Questions / Réponses. Le président donne la parole au Comité. Pour rappel : les frais du CDC pour 2022 - 2023 s'élevaient à 174,45 € + 2 x 12.00 € = 198,45 € contre un budget de 350,00 €. Moyenne des activités du CDC. Trafic des données : 600 à 800 mails in/out - entre 250 et 500 appels in/out - et 100 à 250 sms in/out, Rappel : l'utilisation des applications (type : WhatsApp/Telegram/Messenger/etc.) ne sont pas autorisées comme moyen de communication avec le CDC. Car non les messageries instantanées permettent l'effacement des messages. Les assesseurs déclarent ne rien devoir ajouter. L'Assemblée générale en prend acte. L'Assemblée Générale approuve à le rapport d'activité 2022/2023.

2.2	Évaluation des contrats fournisseurs habituels	Pour 3 773	Contre 0	Abstention 0			
Votes	3773 van 3773	Résultat	100,0 %	Quotité requise	50% + 1	Concl.	Approuvé

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur le maintien des contrats en cours.

L'Assemblée Générale est satisfaite des contrats en cours et décide de les maintenir.

2.3	Action(s) en justice et/ou contentieux impliquant l'Association des Copropriétaires	Pour 3 773	Contre 0	Abstention 0			
Votes	3773 van 3773	Résultat	100,0 %	Quotité requise	50% + 1	Concl.	Approuvé

Date: 25-04-2024 à 17:00

Il n'y a aucune action en justice impliquant l'Association des Copropriétaires.

3 Comptabilité de l'exercice clôturé

3.1 Rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé

présente le rapport de , commissaire aux comptes. Voir l'extrait du rapport du commissaire aux comptes (remis avec les comptes 2022/2023). Questions/ Réponses. Aucune questions reçues. Boni des rectifications du commissaire aux comptes 595,00 € (frais privatifs imputés/Intérêts/déménagements inclus). L'Assemblée générale prend acte du rapport.

3.2	Approbation des comptes pour l'exercice clôturé 2022-2023	Pour 3 773	Contre 0	Abstention 0
-----	---	---------------	-------------	-----------------

Votes 3773 van 3773 Résultat 100,0 % Quotité requise 50% + 1 Concl. Approuvé

PhS expose la situation des mauvais payeurs et demande à d'expliquer le suivi actuel. Les intérêts sont régulièrement comptabilisés. Les autres retards sont moins importants que l'année précédente. PhS signale à nouveau que l'ACP n'est pas un organisme de crédit. L'AG demande expressément à l'unanimité de continuer à envoyer des lettres par avocat aux mauvais payeurs et si besoin est de prendre toutes initiatives permettant de récupérer les montants impayés. L'Assemblée générale décide d'approuver les comptes 2022-2023.

4 Décharge

4.1	Décharge au Conseil de Copropriété	Pour 3 773	Contre 0	Abstention 0
-----	------------------------------------	---------------	-------------	-----------------

Votes 3773 van 3773 Résultat 100,0 % Quotité requise 50% + 1 Concl. Approuvé

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge aux membres du Conseil de copropriété pour l'exercice écoulé. L'Assemblée décide de donner décharges au conseil de copropriété.

4.2	Décharge au Commissaire aux comptes	Pour 3 773	Contre 0	Abstention 0
-----	-------------------------------------	---------------	-------------	-----------------

Votes 3773 van 3773 Résultat 100,0 % Quotité requise 50% + 1 Concl. Approuvé

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au Commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé. L'Assemblée générale décide de donner décharges au commissaire aux comptes.

4.3	Décharge au Syndic IMMO DOMINIQUE SRL	Pour 3 773	Contre 0	Abstention 0
-----	---------------------------------------	---------------	-------------	-----------------

Votes 3773 van 3773 Résultat 100,0 % Quotité requise 50% + 1 Concl. Approuvé

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au syndic pour l'exercice écoulé. L'Assemblée générale décide de donner décharges au syndic.

5 Elections & mandats

Date: 25-04-2024 à 17:00

5.1	Mandats des membres du Conseil de Copropriété	<i>Pour</i> 3 773	<i>Contre</i> 0	<i>Abstention</i> 0
-----	---	----------------------	--------------------	------------------------

Votes 3773 van 3773 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

█ propose █ et fait part de la candidature de █ en qualité de candidats assesseurs (lecture de la lettre de candidature) et sont acceptés comme tels.

Se présentent comme candidat Conseil de Copropriété :

█
█
█

█ est démissionnaire à la fin de cette réunion. PhS tient à remercier █ pour son dévouement pendant ces nombreuses années

(Sur proposition de Monsieur █ L'Assemblée générale approuve une dépense de 50,00€ afin d'offrir un cadeau à Madame █ L'Assemblée générale mandate █ pour cette dépense.

L'Assemblée Générale décide d'accepter les candidats ci-dessus pour former le conseil de copropriété.

5.2	Désignation du Commissaire aux comptes	<i>Pour</i> 3 773	<i>Contre</i> 0	<i>Abstention</i> 0
-----	--	----------------------	--------------------	------------------------

Votes 3773 van 3773 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

Monsieur █ se présente comme Commissaires aux comptes.

L'Assemblée générale décide d'approuver la candidature de Monsieur █ en tant que Commissaire aux comptes.

5.3	En cas d'absence de candidat pour le commissaire aux comptes - Mandat au Syndic en concertation avec le Conseil de Copropriété pour choisir un Commissaire aux comptes professionnel	<i>Pour</i> 3 773	<i>Contre</i> 0	<i>Abstention</i> 0
-----	--	----------------------	--------------------	------------------------

Votes 3773 van 3773 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

L'Assemblée générale décide de passer le point.

6 Disposition à adopter

6.1	Détermination du montant des marchés et des contrats à partir duquel une mise en concurrence est obligatoire	<i>Pour</i> 3 773	<i>Contre</i> 0	<i>Abstention</i> 0
-----	--	----------------------	--------------------	------------------------

Votes 3773 van 3773 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

L'Assemblée générale décide que la mise en concurrence est obligatoire à partir de 2 500 €.

6.2	Accord d'appel aux services d'une société détenue par le syndic (service maintenance)	<i>Pour</i> 3 773	<i>Contre</i> 0	<i>Abstention</i> 0
-----	---	----------------------	--------------------	------------------------

Votes 3773 van 3773 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Date: 25-04-2024 à 17:00

L'Assemblée Générale accepte l'appel aux services d'une société détenue par le syndic pour des petites intervention.

6.3	Mandat au syndic, en concertation avec le conseil de copropriété, de pouvoir souscrire, dénoncer ou remplacer tout contrat récurrent annuel	<i>Pour</i> 3 773	<i>Contre</i> 0	<i>Abstention</i> 0
-----	---	----------------------	--------------------	------------------------

<i>Votes</i>	3773 van 3773	<i>Résultat</i>	100,0 %	<i>Quotité requise</i>	50% + 1	<i>Concl.</i>	Approuvé
--------------	---------------	-----------------	---------	------------------------	---------	---------------	----------

L'assemblée générale donne mandat au syndic, en concertation avec le conseil de copropriété, de pouvoir souscrire, dénoncer ou remplacer tout contrat récurrent annuel.

6.4	Mandat au syndic, en concertation avec le conseil de copropriété, pour mandater un conseiller externe pour défendre l'intérêt de la copropriété (avocat, architecte, expert,...)	<i>Pour</i> 3 773	<i>Contre</i> 0	<i>Abstention</i> 0
-----	--	----------------------	--------------------	------------------------

<i>Votes</i>	3773 van 3773	<i>Résultat</i>	100,0 %	<i>Quotité requise</i>	50% + 1	<i>Concl.</i>	Approuvé
--------------	---------------	-----------------	---------	------------------------	---------	---------------	----------

L'assemblée générale donne mandat au syndic, en concertation avec le conseil de copropriété, pour mandater un conseiller externe pour défendre l'intérêt de la copropriété (avocat, architecte, expert,...)

6.5	Création d'une enveloppe budgétaire mise à disposition du syndic, avec l'accord du conseil de copropriété, pour pouvoir entreprendre, en cours d'exercice, des dépenses non-conservatoires relevant de l'intérêt général de la copropriété	<i>Pour</i> 3 773	<i>Contre</i> 0	<i>Abstention</i> 0
-----	--	----------------------	--------------------	------------------------

<i>Votes</i>	3773 van 3773	<i>Résultat</i>	100,0 %	<i>Quotité requise</i>	50% + 1	<i>Concl.</i>	Approuvé
--------------	---------------	-----------------	---------	------------------------	---------	---------------	----------

L'Assemblée générale décide de créer une enveloppe budgétaire d'un montant de 5000 € HTVA mise à disposition du syndic, avec l'accord du conseil de copropriété, pour pouvoir entreprendre, en cours d'exercice, des dépenses non-conservatoires relevant de l'intérêt général de la copropriété.

7 Travaux

7.1	Remplacement des boilers	<i>Pour</i> 3 773	<i>Contre</i> 0	<i>Abstention</i> 0
-----	--------------------------	----------------------	--------------------	------------------------

<i>Votes</i>	3773 van 3773	<i>Résultat</i>	100,0 %	<i>Quotité requise</i>	2/3	<i>Concl.</i>	Approuvé
--------------	---------------	-----------------	---------	------------------------	-----	---------------	----------

Suite aux problème d'eau chaude, le chauffagiste de l'immeuble nous conseil de changer les boilers de la copropriété. Le Syndic présente l'offre de [REDACTED] et l'offre de MLS.
L'Assemblée générale décide de mandater le Conseil de copropriété pour le choix du devis

7.2	Problème plaque d'égoût : résolution définitive	<i>Pour</i> 3 773	<i>Contre</i> 0	<i>Abstention</i> 0
-----	---	----------------------	--------------------	------------------------

<i>Votes</i>	3773 van 3773	<i>Résultat</i>	100,0 %	<i>Quotité requise</i>	2/3	<i>Concl.</i>	Approuvé
--------------	---------------	-----------------	---------	------------------------	-----	---------------	----------

Le CDC rappel qu'il attend une solution définitive. Voir également rapport du commissaire aux comptes. Sans frais pour la copropriété.
(Sur proposition de Monsieur [REDACTED]. L'Assemblée générale demande à Immo dominique un remboursement de 50% de la facture d'IMMO [REDACTED] ainsi que les interventions lié à ce dossier pour le remplacement de la plaque d'égoût car c'est l'homme à tout faire qui à réaliser ces travaux.



Date: 25-04-2024 à 17:00

Cette argent sera utilisé pour le remplacement complet de la plaque d'égoût dans le parking.

7.3	Mise en conformité des ascenseurs	Pour 3 773	Contre 0	Abstention 0
Votes	3773 van 3773	Résultat	100,0 %	Quotité requise 2/3
		Concl. Approuvé		

Suite à l'analyse à l'analyse de risque, nous avons demandé offre à Otis pour la mise en conformité ascenseur. L'ascenseur Rampe Gauloise 1 à déjà été remis en conformité pour un montant de 10.061,62€ HTVA. Otis propose de refaire la conformité de l'ascenseur Rampe Gauloise 1A et Houba de Strooper pour un montant de 17.389,01 € HTVA. L'Assemblée Générale approuve les travaux réalisé par Otis pour la mise en conformité de l'ascenseur RG1 pour un montant de 10.061,02€. L'Assemblée générale décide de mandater Otis pour la mise en conformité de l'ascenseur RG1A et l'ascenseur Houba de Strooper pour un montant de 17.389,01€ HTVA.

7.4	Installation d'un système de détection de mouvement pour les luminaire du 789 et du 1A	Pour 3 773	Contre 0	Abstention 0
Votes	3773 van 3773	Résultat	100,0 %	Quotité requise 2/3
		Concl. Approuvé		

Le bloc 789 et Bloc 1A approuvent l'installation d'un système de détection de mouvement pour les luminaires.

8	Problématique de la pollution de la chambre de visite de la citerne	Pour 3 773	Contre 0	Abstention 0
Votes	3773 van 3773	Résultat	100,0 %	Quotité requise 2/3
		Concl. Approuvé		

L'Assemblée générale approuve les travaux de mise en conformité de la citerne à Mazoute. L'Assemblée générale mandate la société CERTITANK pour un montant de 1.745,00€ HTVA (variable 20%).

9	Report des travaux pour le contrôle d'accès et système de badges et ventouses voté à l'Assemblée Générale du 20.04.2023	Pour 3 773	Contre 0	Abstention 0
Votes	3773 van 3773	Résultat	100,0 %	Quotité requise 50% + 1
		Concl. Approuvé		

Suite aux nombreux travaux plus urgent, l'Assemblée Générale décide de reporter les travaux de contrôle d'accès et de système de badge /ventouse voté à l'Assemblée générale du 20.04.2023 à l'année prochaine.

10	Installation de bornes de recharges électriques	Pour 3 557	Contre 216	Abstention 0
Votes	3557 van 3773	Résultat	94,3 %	Quotité requise 50% + 1
		Concl. Approuvé		

Vote négatif de: [REDACTED] (216 quotités);

L'Assemblée générale décide d'approuver l'installation de bornes de recharges électrique privatives pour les copropriétaires sous réserve des conditions ci-dessous :

- Avertir le Syndic et obtenir l'autorisation de l'emplacement du câblage
- L'installation doit être faite par un électricien
- L'installation doit être faite sur un compteur privatif

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Date: 25-04-2024 à 17:00

- L'installation doit être conforme au Règlement Général sur les Installation Electrique
- L'installation doit être contrôlée par un organisme de contrôle agréé
- Le copropriétaire doit prévenir à l'avance pour ce type de travaux
- Avertir le Syndic à la fin des travaux et transmettre le rapport de contrôle de l'organisme agréé
- L'installation doit respecter les directives des pompiers
- Les dégâts soient couverts par la compagnie d'assurance en cas d'incendie

11 Conformité des portes de garage

Rappel : les portes doivent être identiques aux autres tant pour la forme et la couleur (blanche) pour l'harmonie de l'immeuble.

12 Changement des vieilles vannes d'arrêts des appartements

Rappel : les appartements ayant d'anciennes vannes d'arrêt doivent les changées afin d'augmenter la pression dans leur appartement.

13 Comptabilité du nouvel exercice

13.1	Approbation du budget prévisionnel pour les dépenses courantes	Pour 3 557	Contre 0	Abstention 216
------	--	---------------	-------------	-------------------

Votes 3557 van 3557 Résultat 100,0 % Quotité requise 50% + 1 Concl. Approuvé

Abstention de: [REDACTED] (216 quotités);

Le Conseil de copropriété ainsi que le syndic proposent un budget de 180.000,00€ suite aux inflations afin de coller à la réalité budgétaire.
L'Assemblée générale accepte d'augmenter le budget pour un montant de 180.000,00€ par an.
[REDACTED] rappel que cela fait 1,5€ par quotité et par mois afin que les copropriétaires puissent calculer leur charge.
[REDACTED] rappel que l'année passée le budget était de 160.000,00 € donc 1,333 € par quotité et par mois.

Le fonds de roulement est de 49.812,21€ au 30/09/2023

13.2	Fixation du montant pour le fonds de réserve	Pour 3 773	Contre 0	Abstention 0
------	--	---------------	-------------	-----------------

Votes 3773 van 3773 Résultat 100,0 % Quotité requise 50% + 1 Concl. Approuvé

Le fonds de réserve est de 71.725,88 € au 30/09/2023. Le fonds de réserve travaux est de 30.000,00€. Le syndic et le Commissaire aux comptes conseillent d'alimenter le FDR avec 20.000 EUR. Suite à la proposition de Conseil de copropriété ainsi que du syndic, l'Assemblée Générale décide donc de passer l'appel de FDR de 8.000 EUR par an à 20.000 EUR par an.
L'Assemblée Générale décide de continuer avec les appels mensuels de 666,67 EUR (0,0667 € par quotité et par mois) et de faire quatre appels supplémentaires de 3.000 EUR (0,3€ par quotité) en juin/juillet/août/sept.

13.3	Mode de financement des dépenses décidées par l'Assemblée	Pour 3 773	Contre 0	Abstention 0
------	---	---------------	-------------	-----------------

Votes 3773 van 3773 Résultat 100,0 % Quotité requise 50% + 1 Concl. Approuvé

L'Assemblée Générale décide de financer les travaux décider lors de cette Assemblée générale via le fonds de reserve.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Date: 25-04-2024 à 17:00

14	Reconduction du mandat du syndic IMMO DOMINIQUE	Pour	Contre	Abstention			
		3 773	0	0			
Votes	3773 van 3773	Résultat	100,0 %	Quotité requise	50% + 1	Concl.	Approuvé

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat d'IMMO DOMINIQUE en tant que syndic.

14.1	Signature du contrat avec le Syndic IMMO DOMINIQUE	Pour	Contre	Abstention			
		3 773	0	0			
Votes	3773 van 3773	Résultat	100,0 %	Quotité requise	50% + 1	Concl.	Approuvé

L'Assemblée générale décide de mandater [REDACTED] pour la signature du contrat.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - FIN

AGS 2025: 20/03/2025

Lu et approuvé

Date	Nom	Signature
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

